

PROJET DE LOI SUR LA REFORME DES INSTITUTIONS

Sommaire

Le projet de loi constitutionnelle de modernisation des Institutions	p.1
Récapitulatif des principales revendications des autres partis politiques	p.4
Position du gouvernement	p.4
Principales contributions de l'UMP	p.4
Dépêches concernant les amendements	p.5
Dépêches concernant la réforme des Institutions	p.11

Le projet de loi constitutionnelle de modernisation des Institutions

Le projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République, souhaité par le président de la République, a été présenté en Conseil des ministres, le 23 avril. Ce projet de réforme des institutions vise à renforcer le rôle du Parlement, rénover le mode d'exercice du pouvoir exécutif et à garantir aux citoyens des droits nouveaux.

Les propositions du projet de loi ont été débattues entre juillet et octobre 2007, au sein du comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République, présidé par l'ancien Premier ministre Édouard Balladur, dont le rapport a été rendu le 29 octobre 2007.

Les orientations arrêtées par le comité ont ensuite été soumises à concertations, par le Premier ministre auprès des principaux responsables politiques.

Le texte s'articule autour de trois orientations :

1 / Rénover le mode d'exercice du pouvoir exécutif

- ▶ Le nombre de mandats consécutifs du président de la République est limité à deux.
- ▶ Le nombre de membres du Gouvernement est plafonné.
- ▶ Le pouvoir de nomination du président de la République est restreint et doit recevoir l'avis préalable d'une commission parlementaire. Cette procédure concernera les membres du CSM ainsi que le défenseur des droits du citoyen, fonction créée par le projet de loi constitutionnelle.

- ▶ Le président de la République pourra adresser un message écrit au Parlement mais aussi prendre la parole devant la représentation nationale dans les moments particulièrement solennels de la vie de la nation.
- ▶ Le droit de grâce aura vocation à ne s'exercer qu'à titre individuel et après avis d'une commission dont la composition sera fixée par la loi.

2 / Renforcer le rôle et la représentativité du Parlement

Le Parlement bénéficiera d'une plus grande maîtrise du travail législatif grâce à une série de mesures :

- ▶ La possibilité d'adopter des résolutions n'ayant pas de valeur contraignante, mais marquant l'expression d'un souhait ou d'une préoccupation.
- ▶ La possibilité d'instituer jusqu'à huit commissions permanentes contre six aujourd'hui.
- ▶ Le partage de l'ordre du jour entre le Gouvernement et le Parlement via la conférence des présidents de chaque assemblée.
- ▶ La limitation des cas de recours à l'article 49.3 à un seul texte par session et uniquement pour les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale (PLFFSS).

Plusieurs modifications tendent à améliorer la qualité de la loi :

- ▶ Un délai de un mois sera ménagé entre le dépôt d'un texte et son examen en séance.
- ▶ La discussion en séance portera désormais sur le texte amendé en commission et non plus sur le projet du Gouvernement.

Les fonctions de contrôle participent également à la revalorisation du Parlement :

- ▶ La Cour des comptes assistera chacune des assemblées dans l'exercice de sa mission générale de contrôle.
- ▶ Des séances de questions d'actualité pourront être organisées au cours des sessions extraordinaires.
- ▶ En matière de politique européenne et internationale, la prolongation des interventions militaires à l'étranger de plus de six mois sera soumise désormais à un régime d'autorisation parlementaire.

Enfin, une série de mesures sont destinées à rendre le Parlement plus représentatif :

- ▶ Les Français établis hors de France ne seront plus représentés qu'au seul Sénat mais aussi à l'Assemblée nationale.
- ▶ Les modalités de redécoupage des circonscriptions électorales seront soumises à l'avis public d'une commission indépendante.

- ▶ Les membres du Gouvernement cessant leurs fonctions ministérielles pourront retrouver leur siège au Parlement sans provoquer une élection partielle.
- ▶ Les droits spécifiques des groupes parlementaires de l'opposition seront garantis avec, par exemple, la création de commissions d'enquête ou de missions d'informations.

3 / Garantir aux citoyens des droits nouveaux

Les droits des citoyens seront garantis plus efficacement. Pour ce faire, le texte comporte quatre séries de mesures :

- ▶ La réforme du Conseil économique et social (CES) avec une possibilité de saisine par voie de pétition citoyenne. Le texte affirme la vocation particulière de cette instance à intervenir sur les questions environnementales. Sa composition devra faire davantage de place aux ONG, aux jeunes, notamment aux étudiants.
- ▶ L'ouverture aux justiciables d'un droit de contester devant le Conseil constitutionnel la constitutionnalité de lois en vigueur.
- ▶ La création d'un Défenseur des droits des citoyens qui pourra être saisi par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public.
- ▶ La refonte du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le président de la République n'en assurera plus la présidence. La formation compétente à l'égard du siège sera présidée par le premier président du CSM et celle compétente à l'égard du parquet par le procureur général près cette cour. Il est aussi prévu que les magistrats (au nombre de sept) ne seront plus majoritaires au sein de cette instance. Enfin, le Conseil sera appelé à émettre un avis sur les nominations des procureurs généraux.

Le projet de loi constitutionnelle devra être adopté par les deux assemblées, puis obtenir une majorité des trois-cinquièmes du Parlement réuni en Congrès à Versailles en juillet 2008.

De nouveaux droits fondamentaux dans le préambule de la Constitution.

Dans cette même dynamique, Nicolas Sarkozy a installé, le 15 avril, le comité de réflexion sur le préambule de la Constitution présidé par Simone Veil, ancienne ministre et membre du Conseil constitutionnel. Le chef de l'État a souhaité ouvrir une réflexion sur l'adjonction de "nouveaux principes" reflétant les enjeux de notre société. Il a évoqué, entre autres, la garantie de l'égalité entre l'homme et la femme, le défi posé par la bioéthique, la valorisation de la diversité par l'instauration de nouvelles politiques d'intégration.

>>> Vous pouvez retrouver ce document, ainsi que d'autres, sur le site du Premier Ministre.

Récapitulatif des principales revendications des autres partis politiques

Nouveau Centre :

- la nécessité d'arriver à l'équilibre budgétaire de la loi de finances
- une dose de proportionnelle dans le mode de scrutin

MoDem :

- une dose minimale de 10% de proportionnelle pour les élections au Parlement

Parti Socialiste :

- une dose de proportionnelle pour le mode de scrutin des élections sénatoriales
- la limitation du temps de parole du chef de l'Etat dans les media

Position du gouvernement

Roger Karoutchi a expliqué dans une dépêche en date du 12 mai que le Gouvernement était prêt à avancer sur quatre points :

1. la venue du président de la République devant le congrès réuni à Versailles et non pas devant les deux assemblées séparément
2. le fait que le Premier ministre serait toujours le "responsable de la défense nationale"
3. l'accentuation du contrôle du parlement sur le gouvernement
4. le référendum qui resterait "obligatoire" pour certains pays, comme la Turquie, voulant entrer dans l'Union européenne.

Principales contribution de l'UMP

Le renforcement du rôle du Parlement

- Dans la même dépêche, M. Karoutchi affirme par ailleurs qu'un « amendement de l'UMP sera accepté sur le rôle du Parlement dans l'évaluation des politiques publiques. »

- Amendement de M. Warsmann : donner un droit de veto des commissions de l'Assemblée, aux 3/5e des voix, sur les nominations du président de l'Assemblée nationale notamment au conseil constitutionnel et au CSA.

Le référendum (article 88.5)

Amendement de M. Lefebvre : maintenir un référendum obligatoire sur les adhésions à l'Union européenne de « pays pas géographiquement en Europe » ou qui « n'ont pas leur capitale en Europe. »

Dépêches concernant les amendements

4 ND56 FRS 0343 130508-12h54

Institutions-réforme-partis-UMP,2ELEAD

Institutions: "rapprochement" droite-gauche "sur certains points" (Accoyer)

PARIS, 13 mai 2008 (AFP) - Le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer (UMP), a évoqué mardi, sur la réforme des institutions, "un rapprochement" droite-gauche "sur un certain nombre de points".

S'agissant de la venue du président de la République devant le Parlement, "il y a convergence" même s'il n'y a "pas consensus", a-t-il déclaré à la presse à l'issue d'une réunion entre les quatre groupes de l'Assemblée (UMP, SRC,GRD,NC) sur cette réforme constitutionnelle.

En commission des Lois, le président de la commission Jean-Luc Warsmann va proposer un amendement pour que le chef de l'Etat puisse venir s'exprimer devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, a-t-il précisé.

Cet amendement devrait stipuler qu'il peut le faire "une seule fois par an" ou alors "en fonction de circonstances particulières", la rédaction étant encore en débat, a ajouté M. Accoyer.

S'agissant du contrôle parlementaire sur les nominations les plus importantes, un amendement devrait introduire "un droit de veto" des commissions par "un vote aux 3/5es", a annoncé M. Accoyer.

Selon lui, les quatre groupes ont confirmé "des avancées". "Les uns et les autres ont formulé un certain nombre de remarques mais j'ai constaté qu'il y avait un rapprochement sur un certain nombre de points".

Concernant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), des "modifications" seront apportées par M. Warsmann, "dont un certain nombre de souhaits vont dans la direction des parlementaires d'opposition", en particulier quant à la présidence de l'institution. L'opposition demande que le président du CSM soit élu par les autres membres de l'institution.

Interrogé sur une modification du mode de scrutin pour les sénatoriales et un encadrement du temps de parole du chef de l'Etat dans les médias, deux préalables posés par le PS, M. Accoyer a estimé qu'il fallait "se montrer ouvert" sur le second point et rappelé qu'il y avait dans, le projet de loi, "un article concernant l'élection des sénateurs".

L'article actuel du projet de loi prévoit que le Sénat "assure la représentation des collectivités locales en tenant compte de leur population".

Quant à l'élection des députés représentant les Français de l'étranger, "cela n'a pas été abordé", a indiqué M. Accoyer.

Enfin, "si il y a une ouverture" sur l'article 88.5 (abandon du référendum obligatoire pour les nouvelles adhésions à l'UE), "la question n'a pas été débattue de manière significative", a dit M. Accoyer.

Concernant le contrôle de l'évaluation des politiques publiques, M. Accoyer a estimé qu'il y avait "consensus pour que le Parlement en soit acteur". Le projet de loi confie ce rôle à la Cour des comptes.

Dans un entretien mardi à Libération, le président de l'Assemblée préconise par ailleurs de revoir la composition du Conseil constitutionnel, et particulièrement la règle faisant des ex-présidents de la République des membres à vie de cette institution.

M. Accoyer estime que "l'exception d'inconstitutionnalité" prévue dans la réforme en cours - possibilité pour un citoyen de contester la constitutionnalité d'une loi qui lui serait appliquée - "va conduire le Conseil constitutionnel à jouer un rôle de plus en plus important".

"Réfléchir à sa composition est donc nécessaire", juge-t-il.

Institutions: députés UMP pour un contrôle du gouvernement par le Parlement

PARIS, 29 avr 2008 (AFP) - Les députés UMP veulent faire inscrire par amendement dans la réforme des institutions le contrôle et l'évaluation par le Parlement de l'action du gouvernement, a indiqué mardi leur chef de file, Jean-François Copé.

"C'est un point sur lequel notre détermination est totale. Nous allons proposer une formulation par amendement (au projet de loi) qui fasse du Parlement un acteur majeur dans le domaine du contrôle et de l'évaluation, bien entendu en liaison avec la Cour des comptes mais chacun à sa juste place", a-t-il déclaré à la presse à l'issue de la réunion du groupe UMP.

Dans sa version examinée en Conseil des ministres, le projet de loi sur la réforme des institutions, débattu à partir du 20 mai dans l'hémicycle, prévoit un contrôle et une évaluation de l'action du gouvernement par la Cour des comptes et non le Parlement.

"J'ignore les raisons pour lesquelles ce point n'est plus dans le texte du gouvernement. Mais ce sera un point de contribution majeure du groupe UMP" à ce texte, a averti M. Copé.

Le Premier ministre "François Fillon nous a dit qu'il était très ouvert" sur cette question, a-t-il encore affirmé.

frd/st/tmo/df

AFP

4 RM73 FRS 0696 290408-16h21

Institutions-constitution-réforme-Assemblée-partis-PS

Ayrault: consensus que si le gouvernement "répond" aux demandes du PS

PARIS, 29 avr 2008 (AFP) - Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a affirmé mardi qu'un "consensus" sur la réforme des institutions est "souhaitable" mais ne peut s'obtenir que si le gouvernement donne des "signes forts" en réponse aux demandes du PS.

"Si on peut arriver à un consensus républicain, c'est souhaitable. Maintenant il faut que les conditions soient réunies, il faut qu'à nos propositions pour enrichir et compléter le texte du gouvernement soient apportées des réponses", a affirmé le député-maire de Nantes sur France 3.

"Si la majorité, le gouvernement, le président de la République, veulent rassembler sur une réforme constitutionnelle, il faut qu'ils donnent des signes forts à l'opposition que nous sommes", a ajouté M. Ayrault alors que son homologue de l'UMP, Jean-François Copé, l'avait invité lundi à travailler "main dans la main" à la réforme des institutions.

"J'espère que nous serons en mesure d'entendre des réponses à nos propositions", a affirmé M. Ayrault, rappelant qu'il va rencontrer la semaine prochaine le Premier ministre François Fillon en compagnie du patron du PS François Hollande et du président du groupe PS au Sénat Jean-Pierre Bel.

Parmi les demandes du PS figurent la réforme du mode de scrutin du Sénat et les problèmes posés par la venue du président de la République devant le Parlement, "mais il y a beaucoup d'autres demandes: l'important, c'est l'état d'esprit. Nous souhaitons un dialogue constructif", a précisé M. Ayrault.

"Un président qui vient parler devant les parlementaires, quelque part il y a une pression" dans la mesure où "le parlement n'a aucun pouvoir vis-à-vis du chef de l'Etat", a argué le député rappelant le "désaccord profond" du PS à ce sujet.

La réforme, selon lui, doit viser à "équilibrer les pouvoirs", or "il y a trop de pouvoirs dans les seules mains du président de la République", a-t-il dit en reprochant à Nicolas Sarkozy "une tendance à concentrer les pouvoirs à l'Élysée, y compris dans son cabinet, avec tous les dysfonctionnements que cela comporte".

em/tma/sh

AFP

PARIS, 7 mai 2008 (AFP) - Le sénateur de la Vienne, Jean-Pierre Raffarin, souhaite que l'expression du président de la République devant le Parlement soit "rare" et "solennelle", donc à l'occasion d'un Congrès à Versailles, dans un entretien publié mercredi par le quotidien Le Figaro.

Interrogé sur les points de la réforme des institutions qui font débat, notamment l'intervention du chef de l'Etat devant le Parlement, l'ancien Premier ministre souhaite que "cela soit rare et solennel, donc devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles".

Par ailleurs, le vice-président de l'UMP n'est "pas fermé à une discussion" sur la prise en compte du temps de parole du président dans les médias, "à condition que l'on reconnaisse que la parole présidentielle est, pour l'essentiel, au-dessus des partis".

Sur la limitation du recours au 49-3, M. Raffarin explique que son expérience gouvernementale le "conduirait à être réservé" sur des propositions qui "limitent l'efficacité gouvernementale". "Mais, ajoute-t-il, je ne voudrais pas que la somme de nos réserves conduisent à l'immobilisme".

Faut-il lier, comme le Parti socialiste le demande, la réforme des institutions à celle des modes de scrutin? "Je ne suis pas pour négocier avec la gauche sur des sujets qui ne sont pas du domaine de la loi constitutionnelle", qui "doit trouver en elle-même ses équilibres", répond M. Raffarin.

rhl/swi/def

AFP

PARIS, 7 mai 2008 (AFP) - Le sénateur de la Vienne, Jean-Pierre Raffarin, souhaite que l'expression du président de la République devant le Parlement soit "rare" et "solennelle", donc à l'occasion d'un Congrès à Versailles, dans un entretien publié mercredi par le quotidien Le Figaro.

Interrogé sur les points de la réforme des institutions qui font débat, notamment l'intervention du chef de l'Etat devant le Parlement, l'ancien Premier ministre souhaite que "cela soit rare et solennel, donc devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles".

Par ailleurs, le vice-président de l'UMP n'est "pas fermé à une discussion" sur la prise en compte du temps de parole du président dans les médias, "à condition que l'on reconnaisse que la parole présidentielle est, pour l'essentiel, au-dessus des partis".

Sur la limitation du recours au 49-3, M. Raffarin explique que son expérience gouvernementale le "conduirait à être réservé" sur des propositions qui "limitent l'efficacité gouvernementale". "Mais, ajoute-t-il, je ne voudrais pas que la somme de nos réserves conduisent à l'immobilisme".

Faut-il lier, comme le Parti socialiste le demande, la réforme des institutions à celle des modes de scrutin? "Je ne suis pas pour négocier avec la gauche sur des sujets qui ne sont pas du domaine de la loi constitutionnelle", qui "doit trouver en elle-même ses équilibres", répond M. Raffarin.

rhl/swi/def

AFP

4 UD48 FRS 0919 070508-18h01

Réforme-institutions-Assemblée-commission

Accoyer (UMP) propose un meilleur contrôle de l'Exécutif par le Parlement

PARIS, 7 mai 2008 (AFP) - Le président UMP de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, a proposé mercredi, comme le souhaite le PS, que le Parlement puisse mieux contrôler l'exécutif et que cela soit inscrit dans la Constitution.

"Il n'est pas possible que le Parlement puisse être dessaisi de ce rôle fondamental qu'est celui de l'évaluation et le contrôle de l'évaluation des politiques publiques", a dit M. Accoyer lors de son audition par la commission des Lois de l'Assemblée en prélude à l'examen du projet de réforme des institutions.

"Il faut même préciser que le Parlement procède à ce contrôle", a-t-il affirmé en faisant un nouveau geste vers le PS pour parvenir à un compromis sur la réforme.

Ce contrôle, demandé par le PS aussi bien que par le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, faisait partie des propositions du comité Balladur sur la réforme des institutions.

Il avait été abandonné dans le projet de loi pour être uniquement confié à la Cour des comptes.

Comme le demande également le PS, M. Accoyer s'est dit favorable à ce qu'une ou plusieurs séances par mois soient consacrées au contrôle du Parlement.

Il s'est également dit partisan d'"un droit de veto" de 3/5èmes des commissions permanentes sur les nominations au Conseil constitutionnel, au CSA ou au CSM.

Il a par ailleurs proposé que des études d'impact soient faites pour évaluer toutes "les conséquences" de nouvelles dispositions législatives.

M. Accoyer s'est en revanche dit attaché à la venue du président de la République devant le Congrès.

"C'est un renforcement de notre rôle et notre place", a-t-il plaidé.

bbm/sc/paj/sh

AFP

Dépêches concernant la réforme des Institutions

4 WB56 FRS 0621 230408-16h10

Constitution-réforme-gouvernement-partis-UMP

Réforme des institutions : l'UMP salue un "projet ambitieux"

PARIS, 23 avr 2008 (AFP) - L'UMP, par la voix de son porte-parole, Dominique Paillé, s'est félicitée de l'adoption mercredi en conseil des ministres du projet "ambitieux" de réforme constitutionnelle.

Selon le porte-parole de l'UMP, également conseiller de l'Elysée, cet "ambitieux projet répond aux principaux défis posés à nos institutions depuis l'adoption du quinquennat par les Français en 2001".

Il "renforce considérablement le rôle du Parlement" et il est "la concrétisation d'un engagement fort de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy", estime M. Paillé dans un communiqué.

Selon lui, il propose "un vrai partage de l'ordre du jour entre les assemblées et le Gouvernement, en limitant le champ de l'article 49.3 ou en associant le Parlement au pouvoir de nomination du président de la République".

Les limitations à deux du nombre de mandats présidentiels consécutifs, et du nombre (fixé par loi organique, ndlr) de membres du gouvernement permettront de "renouveler les hommes et les idées plus régulièrement", selon le communiqué.

Cette réforme "conforte l'indépendance de la Justice en mettant fin à la présidence du Conseil Supérieur de la Magistrature par le président de la République et en renforçant les pouvoirs du CSM".

En outre, elle "ouvre de nouveaux droits pour les citoyens" qui pourront saisir le Conseil constitutionnel, note M. Paillé.

rhl/cgd/ei

AFP

4 RP19 FRS 0721 290408-16h36

Assemblée-institutions-réforme-UMP

Refuser la réforme, c'est refuser la limitation des pouvoirs du président (Accoyer)

PARIS, 29 avr 2008 (AFP) - Le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer (UMP), a estimé mardi que refuser la réforme de la Constitution "serait refuser la limitation du pouvoir du président de la République".

"Refuser cette réforme serait refuser la limitation du pouvoir du président de la République, refuser cette réforme serait refuser toute augmentation du pouvoir du Parlement, refuser cette réforme serait refuser l'augmentation du droit des citoyens", a dit M. Accoyer lors d'un point de presse.

"Je souhaite de tout coeur que majorité et opposition, nous ne soyons pas comptables des rendez-vous ratés", a-t-il ajouté.

Il a insisté sur le développement des "activités d'évaluation et de contrôle" des parlementaires.

Car "dans la Ve République, ce n'est pas à l'opposition ou la majorité de faire la loi (...). C'est plutôt dans le domaine de l'évaluation et du contrôle des politiques publiques, dans le domaine de l'évaluation et du contrôle de l'action du gouvernement, de l'application des lois, que le Parlement français doit rattraper son retard par rapport à beaucoup de parlements démocratiques".

La réforme des institutions "le permettra, c'est une avancée énorme", a conclu M. Accoyer.

bbm/frd/tma/df

AFP

4 TY41 FRS 0868 070508-17h33

Institutions-réforme

Constitution: ne pas "utiliser à tort et à travers" de Gaulle (Balladur)

PARIS, 7 mai 2008 (AFP) - Edouard Balladur, qui a présidé le comité de révision de la Constitution, a exprimé mercredi un "très grand agacement envers tous ceux qui utilisent à tort et à travers" le souvenir du général de Gaulle pour critiquer la réforme de la loi fondamentale.

"Il est normal qu'au bout d'un demi siècle on étudie les adaptations nécessaires à nos institutions," a déclaré l'ancien Premier ministre (UMP) à l'émission "Questions d'info", LCP-France Info-AFP.

"J'entends souvent dire que par les propositions que nous faisons nous porterions atteinte à la Ve République. (...) Le Général n'a jamais hésité à modifier ce qu'il avait fait lorsqu'il estimait que c'était nécessaire", a-t-il poursuivi, citant notamment l'élection du président au suffrage universel ou la décentralisation.

"J'ai une grande vénération pour le Général et un très grand agacement envers tous ceux qui l'utilisent à tort et à travers au gré des circonstances pour défendre ou consolider une cause à laquelle leur raisonnement n'apporte pas nécessairement beaucoup de force", a-t-il encore dit à propos du fondateur de la Ve République.

Alors que les discussions autour du projet, qui divise à droite comme à gauche, se poursuivent, M. Balladur a souligné "le risque qu'il y aurait devant l'opinion publique à refuser une occasion qui risque de ne pas se représenter de si tôt".

"Il s'agit de revaloriser le parlement. Que pensera l'opinion publique si on n'adopte pas cette réforme? On aura donc un parlement français qui refusera d'augmenter ses propres pouvoirs?", s'est-il interrogé.

"Ce serait quelque chose de considéré comme invraisemblable et ça n'ajouterait pas au crédit de la classe politique dans son ensemble dont on aurait le sentiment que même pour quelque chose qui va quasi de soi, qui est évident, elle ne peut pas se mettre d'accord en raison d'arrière-pensées, de gêner ou de s'opposer à tel ou tel", a-t-il conclu.

so/paj/sh

AFP

PARIS, 6 mai 2008 (AFP) - L'ancien ministre socialiste Jack Lang a souhaité mardi "un accord global" entre l'UMP et le PS sur la réforme des institutions ainsi qu'une mise en oeuvre "par étape" de certaines dispositions.

"Je souhaite avant même qu'on entre en séance publique" pour examiner le projet de loi de réforme de la constitution, le 20 mai, "un accord politique, républicain entre les grandes formations politiques", a déclaré Jack Lang lors de son audition par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Le vice-président du comité Balladur sur les institutions a plaidé pour un "accord global incluant éventuellement des dispositions qui ne sont pas de rang constitutionnel mais relèveraient de lois ordinaires ou organiques, voire même de dispositions réglementaires".

Il a cité en exemple la prise en compte du temps de parole du président de la République dans les médias dans le temps imparti au gouvernement, revendication du PS à laquelle le président de l'Assemblée Bernard Accoyer se montre "ouvert".

M. Lang a par ailleurs regretté plusieurs "manques" et "lacunes" du projet gouvernemental, en particulier le mode d'élection des sénateurs.

Pour l'une et l'autre de ces réformes, "on peut imaginer une application par étape, sur deux ou trois législatures", a suggéré M. Lang.

Il a insisté sur des "compléments" à ajouter au texte en particulier le contrôle de l'exécutif, que le projet de loi confie non au Parlement mais à la Cour des comptes.

Il propose d'augmenter de six à dix (et non huit comme prévu dans le projet) le nombre de commissions parlementaires et que leurs présidents soient désignés à la proportionnelle des groupes.

Il souhaite en outre que "l'opposition puisse être à l'initiative de la création de commissions d'enquête et que soit levé l'interdit de création de commission lorsqu'il y a ouverture d'une instruction judiciaire".

Comme Jean-François Copé (UMP), il a souhaité la création d'un "comité d'audit parlementaire sur les politiques publiques".

Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, il s'est part ailleurs dit "très content" de la proposition de Bernard Accoyer que les choix de nominations du président de l'Assemblée nationale pour le Conseil Constitutionnel, le CSA et le CSM soient ratifiés par une majorité des 3/5èmes des commissions compétentes de l'Assemblée.

"Je ne sais pas si M. Accoyer sera suivi par ses collègues" mais c'est la "meilleure idée garantissant le caractère pluraliste des nominations", a-t-il souligné.

bbm/szb/lby/ds

AFP

4 UZ44 FRS 0272 300408-12h26
Institutions-réforme-Assemblée-PS

Lang (PS) hostile au report à l'automne de la réforme des institutions

PARIS, 30 avr 2008 (AFP) - Jack Lang, vice-président du Comité de révision de la Constitution, a estimé mercredi que la demande par le PS de report à l'automne de cette révision n'était "ni nécessaire, ni opportune" et qu'elle relevait de "batailles tactiques".

"La demande de report à la rentrée prochaine de la révision constitutionnelle formulée par Jean-Marc Ayrault (président du groupe PS à l'Assemblée) ne paraît ni nécessaire, ni opportune", écrit le député socialiste du Pas-de-Calais dans un communiqué.

"A quoi bon rejouer au sujet de la Constitution les mêmes batailles tactiques qui avaient été malencontreusement engagées à propos du traité européen ?", ajoute l'ancien ministre.

Affirmant que "le parti de François Mitterrand et de Lionel Jospin a toujours été à l'avant-garde du combat pour les libertés", Jack Lang souhaite que le PS soit "le moteur d'améliorations et d'enrichissements du texte".

Le projet de loi révisant la Constitution de la Ve République doit être débattu en séance par les députés à partir du 20 mai.

tma/tm/phi

AFP
